

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N°21**

COMPTE-RENDU DU MARDI 26 FEVRIER 2008

CONFERENCE-DEBAT

**La musique comme catalyseur de forces :  
Comment bâtir une société à partir de nos propres richesses ?  
Réflexions pour un Conseil de Développement**

Par Philippe TEILLET

Maître de conférences en science politique  
I.E.P. de Grenoble / PACTE CNRS

Jean-Roger BERGERAT ouvre la séance et remercie les membres présents ainsi que le public. Il fait part des excuses de M. Guy LENGAGNE, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, de Marc CHOAIN et de Jean-Pierre SERGENT, membres du Bureau.

Jean-Roger BERGERAT indique que cette séance plénière du Conseil de Développement Durable est un peu particulière. Elle s'inscrit dans la prolongation des Assises de la Culture. Il semblait intéressant, par rapport à la mission des membres au sein du Conseil de Développement, d'étudier comment la culture et les travaux des Assises vont avoir un impact sur nos démarches, nos réflexions et permettre ainsi de donner une identité toujours plus positive à l'agglomération boulonnaise. Grâce aux réunions des commissions mixtes, mises en place à la suite de ces Assises, initiées et portées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais, sur une proposition de la commission culture du Conseil de Développement Durable, des commissions ont été mises en place. Ces commissions sont des lieux de participation, où chacun, avec ses différences, peut proposer des projets. En effet, comme le développement durable et la vie, la culture est une création permanente, confrontée sans cesse à de nouveaux défis.

Avant de donner la parole à Philippe TEILLET, maître de conférences en science politique à l'I.E.P. de Grenoble, Jean-Roger BERGERAT invite les présidents des commissions de faire un point rapide sur leurs travaux.

Sylvie MARGRY, présidente de la commission *Emploi pour demain* indique que la commission s'est réunie le 16 janvier 2008 ; il s'agit de réfléchir ensemble sur notre territoire, à la façon dont on peut promouvoir l'emploi et faire des propositions concrètes. Un appel est lancé pour les futures commissions.

Jean-Roger BERGERAT indique que la commission *aménagement du territoire* doit se réunir prochainement.

Bernard LAFFAILLE intervient en tant que Président de la commission *Habitat pour demain*. La prochaine réunion se tiendra le 3 mars. Elle a pour objectif de faire une proposition concrète sur la définition de l'habitat pour demain au sein de l'agglomération en reprenant un maximum d'éléments sur la situation et la crise du logement.

Dominique COLICHE prend la parole au titre de la Commission « Mixte » Culture: trois groupes de travail se sont constitués suite aux Assises: *Patrimoine* (le 29 avril), *Maillage du territoire* (le 28 avril), *Formation jeunesse* (le 5 mai). Chacun peut s'y exprimer et y partager ses souhaits pour le Boulonnais. Un site Internet a été créé : « [assise.agglo-boulonnais.fr](http://assise.agglo-boulonnais.fr). »

Jean-Roger BERGERAT les remercie tous, ainsi qu' Hervé PIAU, qui s'est occupé de la communication, ainsi que Laurence MOIGNON et Laurence GRAVES qui ont préparé la conférence. Il cède la parole à Philippe TEILLET, qui, à l'invitation du Conseil de développement, intervient sur le thème de :

### **« la musique comme catalyseur de forces ».**

« Si un thème musical a été donné à cette intervention, c'est en raison de l'attention que le Président, Jean-Roger BERGERAT, a porté à la signature de mes courriels. Celle-ci renvoie effectivement au site de l'IRMA qui accueille un certain nombre d'articles ou d'interventions que j'ai consacré aux politiques culturelles et en particulier, celles en faveur des musiques actuelles.

Mais le titre de mon intervention renvoie aussi au travail que j'ai réalisé sur les Conseils de développement des agglomérations : participation à celui d'Angers Loire Métropole, puis observation et diagnostic (avec Alain Faure) sur celui de Grenoble Alpes Métropole, comparaison des deux et rapprochement de ces travaux avec ceux concernant la démocratie participative.

Ces deux entrées témoignent bien d'un certain nombre d'enjeux auxquels je me suis attaché :

- transformation de l'action publique dans le champ culturel (intégrer ce qui était en dehors, exclu ; croissance du rôle des autorités locales ; question de la participation de la société civile en ce domaine),
- transformation des systèmes politiques locaux (démocratisation, participation de la société civile et changement d'échelle, du communal à l'intercommunal).

Ce soir, je vais tenter au fond de relier ces deux domaines (ce qui me semble aller de soi mais était resté jusqu'ici implicite) et de donner quelques pistes de réflexion pour qu'un territoire comme celui du Boulonnais, soit avec l'aide de son Conseil de développement, un peu plus en mesure de maîtriser son destin, son devenir, et pour que la population qui l'habite soit aussi en mesure de

se rassembler autour de ses ressources et de ses richesses, culturelles ou autres (et ainsi de « faire société »).

## **La convergence des changements concernant les politiques culturelles et l'aménagement du territoire**

### **1.1. Pourquoi la musique ? Et ces musiques dites « actuelles » ?**

#### **1.1.1 La question des musiques actuelles :**

- Problème de définition d'abord : après la tentative d'énumération de genres (jazz, chanson, rock, variétés), mais « valse incessante des étiquettes », recours à des formules globales et globalisantes (d'abord « musiques d'aujourd'hui » puis Philippe Douste-Blazy invente en 1995 les « musiques actuelles » (pratique pour désigner d'un point de vue administratif des domaines longtemps exclus du champ des politiques culturelles). Mais toutes les musiques sont actuelles quand on les joue. Le jazz a un siècle et le rock, un demi siècle, quant aux musiques traditionnelles... Par ailleurs, ces musiques ont un passé et une histoire, même si dans le rock en particulier leurs acteurs ont mystifié leur instantanéité, spontanéité, urgence et le caractère éphémère de leurs œuvres (souvent en réalité à la fois héritières et héritage pour le futur). En outre, ce terme global ignore les différences entre les genres en survalorisant leurs proximités (néglige leurs oppositions et les rejets entre leurs acteurs / amateurs). Enfin, les musiques actuelles ne doivent pas être confondues avec les musiques contemporaines... Retenons donc simplement les genres assez généraux ici rassemblés : jazz, chanson, rock, traditionnelles, rap et musiques électroniques.
- Pourquoi s'y intéresser ensuite ? Dans la mesure où leur intégration aux politiques culturelles consistait à surmonter ce qui les opposait (le rock en particulier) aux disciplines artistiques antérieurement reconnues : rapport au temps (immédiateté), rapport à la raison (excès, dérèglement), rapport aux industries culturelles (rejetées du champ des politiques culturelles).

#### **1.1.2. Les politiques en faveur des musiques actuelles :**

Elles se sont traduites par la prise en compte par les pouvoirs publics de dynamiques musicales qui leur échappaient (rock, etc., même chanson, jazz, world, etc.)

- Musiques nées hors des sphères compétentes (institutions de formation musicale),
- Pratiquées par de nombreux amateurs ou des individus dont le professionnalisme était avéré,

- Nées en dehors des lieux de diffusion musicale publics relevant des politiques culturelles (festivals musicaux subventionnés), mais : radios, disques, clubs, MJC (transgressant ainsi la coupure entre le culturel et le socioculturel créée en France au début des années 60).
- D'où des politiques qui, plus ou moins consciemment, ont consisté à :
  - => regarder le dynamisme musical de la société française et le soutenir alors que par tradition c'est l'Etat qui porte la dynamique culturelle qu'il faut faire partager par des relais professionnels.
  - => créer ainsi des écarts par rapport aux conceptions habituelles des politiques culturelles
  - => et gérer des situations qui n'étaient pas simples et parfois conflictuelles (avec le secteur culturel plus institutionnel, voire des critiques des évolutions des politiques culturelles – Finkielkraut, Fumaroli, etc.), ce qui d'ailleurs était souvent excessif, vu la marginalisation pérenne de ce secteur.

Leçon à en tirer : il est possible de concevoir des politiques culturelles en s'appuyant sur ce que proposent les gens et pas seulement sur le diagnostic de ce qui leur manque et qu'ils ne peuvent même pas formuler.

## **1.2. La démocratisation de l'aménagement du territoire**

Deux phénomènes sont à prendre en compte :

- les difficultés de la démocratie représentative, comme défiance accrue entre les citoyens et leurs représentants politiques,
- la montée en puissance des autorités locales (décentralisation, nouvelles politiques en faveur de la coopération intercommunale, relance de l'aménagement du territoire, urbanisation).

D'où un choix à faire entre la reproduction à l'échelle locale des mécanismes de la démocratie représentative (et de leurs travers éventuels que ne compense pas nécessairement la proximité), ou l'invention d'autres façons de faire pour les éviter ?

Le choix en faveur de l'invention s'est (modestement) traduit dans la loi « Voynet » de 1999, s'agissant d'aménagement et de développement du territoire (politiques majeures qui croise celle en faveur de l'intercommunalité loi « Chevènement » de 1999) qui impose la création et la consultation de conseils de développement pour élaborer les projets de territoire.

Les enjeux :

## *Compte –rendu de la réunion plénière n°21 du Conseil de Développement*

- ⇒ Donner une dimension participative à l'aménagement et au développement du territoire, impliquer la société civile dans la définition du bien commun et de l'avenir choisi pour un territoire,
- ⇒ Rapprocher ainsi gouvernés et gouvernants, citoyens et dirigeants locaux, du moins la société civile organisée, et les instances politiques intercommunales.

Sur ce point mes observations conduisent à relativiser cette dimension participative des conseils de développement. Si par la participation citoyenne on entend celle du citoyen lambda, ce n'est pas au sein des conseils de développement qu'on risque de le rencontrer du moins en nombre important.

Pourquoi ?

L'éloignement du niveau des agglomérations (pas de proximité), la complexité des débats, la dimension représentative de leur composition (des organisations de la société civile), font qu'on y trouve plutôt une forme de notabilité non électorale.

Cela étant, leur contribution à la démocratie locale n'est pas nulle :

- diversification des représentants de la société civile habituellement consultés par les autorités locales,
- mise en débat des choix publics (surtout si les Conseils de développement savent s'ouvrir),
- limitation du monopole des élus et administratifs sur la définition des choix publics.

Mais à condition qu'ils soient écoutés et qu'ils puissent exercer une influence dans les processus décisionnels.

De façon plus générale, l'enjeu des Conseils de développement, c'est à la fois la définition de projets de territoire partagés (plus partagés que précédemment) et la possibilité de compléter l'expertise des élus et techniciens par celle de ces représentants d'organisations de la société civile.

Là encore, l'idée est que le développement d'un territoire ne se définira pas malgré lui, mais qu'il dispose des ressources suffisantes pour, si ce n'est maîtriser, du moins orienter les choix déterminants pour son avenir.

J'espère ainsi avoir pu montrer que les changements dans la conception des politiques culturelles et le contenu des politiques d'aménagement et de développement des territoires sont convergents.

De façon symétrique : les débuts de la Vème République ont été à la fois ceux de la politique culturelle, modèle Malraux et du renforcement d'une vision très centralisée et technocratique de l'aménagement du territoire (création de la DATAR en 1963). »

Jean-Roger BERGERAT reprend la parole et invite le public à poser des questions.

Question de Jean-Luc BOURGOIS: il y a deux choses qui me frappent. La première, c'est un mot qui me paraît un peu transversal dans tout ce que vous avez dit, bien que vous ne l'ayez pas prononcé, c'est le mot d'émergence ou d'ascendance, dans la mesure où vous évoquiez en prenant l'exemple de la musique, l'ascendance des musiques nouvelles à caractère très populaires, en tout cas conformes à l'obligation de la population. D'autre part, tout l'aspect ascendance des idées que peut représenter une instance comme le conseil de développement. Il y a effectivement quelque chose d'intéressant à regarder. Par ailleurs, il y a une question que je me posais : ce que vous nous indiquez, c'est pratiquement un programme de travail. Commencer par regarder ce qu'il y a autour de nous, comment on peut faire évoluer les choses à partir de la vision concrète et réaliste qu'on peut porter sur la situation présente. Donc, on est encore dans un domaine d'étude, qui est sans doute important, voilà les deux réflexions que je me suis faites en vous écoutant.

Question du public : vous n'avez pas trop évoqué la question d'Internet. De plus en plus d'échanges de musique et surtout entre des personnes qui veulent se faire connaître, ont pour vecteur Internet. C'est à prendre en compte dans le domaine de la musique et de la culture.

Réponse de Philippe TEILLET : il y a des choses que je n'ai pas évoquées, qui ne sont pas dans mon propos, mais qui peuvent être intégrées dans celui-ci. Je n'ai pas utilisé le mot « émergence » parce qu'il est très fréquemment utilisé dans le discours culturel aujourd'hui. On parle des émergences artistiques, des émergences culturelles, c'est un mot « valise ». Quand on parle des émergences, c'est parfois pour désigner soit des courants culturels, soit des artistes émergents. On a parfois un peu d'ambiguïté ici, mais c'est ce problème là que j'évoquais quand je parlais de dynamisme territorial. Le territoire, on le regarde et on prend en compte ce qui émerge de lui, son propre dynamisme et non pas ce qui marque un retard chez lui, ce qui serait absent chez lui, un besoin chez lui par rapport à d'autres. Et donc effectivement, il y a un programme de travail ici dans la mesure où je pense qu'il faut regarder de près la réalité. Elle est bien sûr assez complexe et je vais relier ma réponse à la première interrogation. D'un côté, il y a quelque chose à créer. Ce serait une politique culturelle d'agglomération qui pour l'instant n'existe pas encore. Mais d'un autre côté, il y a déjà des activités culturelles présentes, des associations, des organismes plus ou moins importants, des manifestations qui ont des situations parfois confortables, voire plus souvent encore inconfortables. Le manque d'argent commence à être sensible et donc d'un côté, prendre le temps d'un vrai regard porté sur son territoire, d'une vraie attention à celui-ci, c'est prendre du temps et ne pas répondre à des besoins urgents. Ce sont ceux de financement d'activités culturelles très fragiles et qui sont de plus en plus fragilisées. Je crois qu'il faut effectivement pouvoir tenir ces deux contradictions, essayer de les résoudre pour donner des réponses là où on peut en donner. En même temps, ne pas partir trop vite pour se contenter simplement d'être une nouvelle thèse de financement de la vie culturelle

locale qui viendrait se substituer à d'autres et qui viendrait finalement reproduire progressivement les politiques qu'on avait déjà mené auparavant. Enfin, il y a une vraie question à se poser, après les besoins d'argent, c'est un vaste chantier de réflexions à avoir parce que les politiques culturelles que l'on a connues en France sont des politiques qui s'appuient sur l'argent public pour l'essentiel. Il y a à peu près 3 milliards d'euros qui sont les moyens ministériels, 4 milliards d'euros qui viennent d'autres ministères que la culture et qui ont une dimension culturelle. La somme des deux fait 7 milliards, donc l'équivalent des dépenses de la part des collectivités territoriales où se sont principalement les communes, les villes centre qui financent la vie culturelle. Et il y a ces émergences, et donc non seulement il y a ce qu'on a créé comme institution, au niveau central (vous savez que le ministère dépense plus de la moitié de son budget sur le territoire Parisien), il y a les institutions créées au niveau local, qui durent et qu'il faut tous les ans financer pour leurs fonctionnements, voire au niveau des équipements qui sont un peu vieillissants et en plus, il faut soutenir les émergences. Ce qui émerge avec dans ce cas, pas de contrôle sur les diplômes par exemple des artistes qui ne sont pas une condition pour recevoir de l'argent public, et donc là, on rencontre aujourd'hui des goulets d'étranglement extrêmement importants. On sent bien que les émergences sont un problème parce qu'on cherche à renouveler les politiques culturelles, à ne pas continuer sans cesse à financer les mêmes opérations, et on manque de moyens pour faire face aux émergences alors qu'elles sont parfaitement légitimes. Et là on a encore un autre besoin de réflexion ; il faut inventer d'autres façons de faire, je ne crois pas qu'on puisse se passer de l'argent public, je ne crois pas que le marché d'un côté et que le mécénat de l'autre pourront se substituer à l'argent public que l'on a dépensé en France pour ces activités. Mais je pense aussi qu'on ne peut pas se contenter dans le milieu culturel de demander des subventions et donc il faut maintenant inventer d'autres façons de faire. Alors du côté de l'économie sociale et solidaire, il y a des perspectives relativement intéressantes pour affirmer à la fois qu'on est sur un marché, qu'on vend des biens et des services mais que la finalité n'est pas que commerciale ou économique. Elle a aussi une autre dimension culturelle ou sociale éventuellement, ou culturelle et sociale en même temps, et pour cela, on peut recevoir quelques subventions et arriver à équilibrer les budgets que l'on va consacrer à ces activités. Mais ça reste à imaginer et là je crois qu'il faut faire un travail extrêmement important pour trouver des modes de fonctionnements économiques adaptés à la situation des budgets que l'on connaît aujourd'hui. Et pour terminer, il y a l'échange de musiques sur Internet qui est effectivement assez étonnant. Vous voyez encore qu'on est très loin de la dépendance par rapport à l'action publique. Ça c'est fait frauduleusement, en tous cas sans respecter les droits d'auteur. Et donc ce phénomène dépasse les pouvoirs publics aujourd'hui, qui tentent de réguler, sans vraiment trouver une position, si ce n'est à s'appuyer sur les intérêts économiques les plus puissants du moment qui demandent à ce que ces pratiques soient respectueuses des lois et des droits d'auteurs, avec une vision un peu restrictive du droit d'auteur. Le droit d'auteur étant un équilibre entre l'intérêt des utilisateurs et l'intérêt de l'auteur, l'équilibre aujourd'hui se transforme un droit d'auteur uniquement pour les auteurs et les producteurs associés. On a affaire à un phénomène culturel, je pense que sur ce territoire il doit y avoir aussi des sites intéressants, des échanges, des groupes qui se retrouvent et se constituent. On « fait société » par ces pratiques là, je crois que c'est une réalité qu'il faut prendre en considération. Ça fait partie

du dynamisme d'un territoire, même si ça peut être menaçant en partie.

Question de Philippe BEAUJARD: je voulais vous poser une question par rapport à la pratique et l'enseignement musical. A Agen par exemple, il a deux sortes d'enseignements, un conservatoire, évidemment pour un apprentissage sérieux de la musique avec un cursus et des diplômes qui méritent et valident les compétences, etc... et où si on ne travaille pas, on est mis dehors. Et puis une maison de la musique, une maison ouverte à tout le monde, à tous les âges où un gamin, un adulte ou un retraité peut venir apprendre à jouer d'un instrument. Cette personne, si elle ne vient pas au cours de solfège, elle n'est pas « virée », elle vient pratiquer à son rythme et se faire plaisir, le but étant de la mettre rapidement en contact avec un autre musicien de même niveau, pour qu'ils puissent jouer quelques notes ensemble. Est-ce que cette expérience peut tendre à créer un clivage entre le conservatoire et une école qui peut permettre à tous de pratiquer à leur rythme et quand ils le souhaitent.

Réponse de Philippe TEILLET: ceci est à la fois précis et vaste pour qu'on puisse y consacrer du temps. Je crois que justement l'expression de ces mutations que j'ai évoqué ; c'est-à-dire que l'enseignement de la musique en France est toute une histoire. Vous connaissez bien ce domaine là, qui date de la Révolution avec un enseignement local et puis on crée le Conservatoire Supérieur de Paris, destiné à former les musiciens professionnels qui seront utilisés pendant la cérémonie nationale tout à fait officielle. Puis se développent les écoles de musique municipales, les conservatoires municipaux, il y a des mouvements : les orphéons, les batteries fanfares qui sont dans cette région extrêmement puissants et les chorales qui réapparaissent progressivement. Mais l'enseignement musical tel qu'il avait été conçu est resté très structuré vers une perspective qui était de former d'abord à Paris des musiciens professionnels. Les conservatoires de région étaient l'endroit par lequel on se préparait à entrer au Conservatoire Supérieur de musique de Paris et devenir un musicien professionnel ou un enseignant de musique. Il y a eu des réformes successives. On a élargi le nombre de conservatoires, notamment la réforme LANDOWSKI, il y a eu la réforme de Maurice FLAURET qui a cherché à diversifier les musiques, les répertoires, les pratiques et qui a insisté sur le fait que ces conservatoires formaient plus d'amateurs que de professionnels. Mais l'enseignement était resté très longtemps figé sur cette perspective professionnelle. Les évolutions étaient très lentes, très marginales, etc. Il semble que depuis quelques années, il y ait une évolution sensible. Je lisais d'ailleurs les documents du directeur de l'école de musique et de danse, maintenant conservatoire à dimension départementale du Boulonnais qui montrent bien qu'il y a des évolutions de plus en plus sensibles. Ce secteur qui était très difficile à faire évoluer, qui résistait à des réformes ministérielles commence maintenant à évoluer. S'il évolue, c'est parce qu'on se rend compte que la vie musicale aujourd'hui ne correspond plus à ce qu'on avait imaginé qu'elle aurait pu être à la Révolution. Cette évolution fait qu'il y a des pratiques, des désirs de musique, en dehors des conservatoires et des lieux officiels de son enseignement. Et donc, il y a de plus en plus de coopération entre ces structures publiques et des partenaires extérieurs, en particulier dans le champs des musiques actuelles. Ça se fait par des classes de musique actuelle, avec des diplômes d'Etat embauchés dans des conservatoires. Ça se fait aussi avec des partenariats associant des scènes de musiques actuelles ou des écoles associatives. Effectivement, l'idée c'est de

diversifier à la fois les répertoires enseignés, les façons d'enseigner, les publiques de l'enseignement musical. J'ai été frappé lorsque j'ai fait une étude sur l'enseignement musical en Europe du modèle que je crois être le modèle danois où il y avait effectivement les écoles de musique, du type de celles que l'on connaît. Et puis des écoles qui étaient ouvertes à tous, sans diplômes, sans limites d'âge, et on pouvait y aller quelque soient ses compétences et son âge. Finalement, on redoublait tout le temps, au même niveau, sans progresser, c'était un droit reconnu. On aurait intérêt à aller vers ce modèle là, et je pense qu'aujourd'hui les personnels de l'enseignement musical en ont pris conscience. Le tout est de régler les difficultés techniques mais c'est l'intégration dans le personnel des conservatoires, d'individus qui ont des ressources et des savoir-faire mais qui n'ont pas les titres et les diplômes qui permettent d'être recruté dans ces conservatoires. Il y a des modalités à trouver. Justement les agglomérations qui peuvent porter des projets de mise en relation de conservatoires et d'écoles plus modestes, sont le bon cadre pour arriver à réguler tout cela avec l'appui des départements qui ont mis en place les schémas départementaux des enseignements artistiques, du spectacle vivant. C'est un bon moyen d'avoir une cartographie départementale dans le cadre de laquelle s'intégrera la politique des agglomérations. Il y a là une évolution, mais il faut qu'il y ait une prise de conscience de tous les personnels parce qu'il y a aussi une difficulté, les enseignements traditionnels de ces conservatoires pouvaient ne pas être adaptés à des besoins musicaux portés par des adultes ou sur des instruments ou sur des répertoires qu'ils ne connaissaient pas. Il y a des évolutions et des plans de formation à envisager, des moyens à mettre en œuvre. C'est un enjeu extrêmement stimulant. On voit bien comment la dynamique locale peut rencontrer les services publics que l'Etat et les collectivités territoriales ont mis en œuvre.

Question du public : une petite question financière ; on voit bien que le développement des activités culturelles fait partie des activités de notre territoire. A ce titre là, elles sont tombées dans un état d'esprit immédiat, ça peut intéresser des entreprises qui souhaitent attirer du personnel, des cadres, etc., dans leur environnement, et ce que vous observez là, est un axe possible au développement d'un travail sur des fondations.

Réponse de Philippe TEILLET : est-ce que sur ce terrain, on voit que la logique d'un territoire attractif est une logique forte des politiques culturelles, c'est ça votre question ?

Public : est-ce que la logique d'un territoire attractif grâce à la culture est de nature à mobiliser des fonds d'entreprises au travers de fondations par exemple ?

Réponse de Philippe TEILLET : je pense que oui, c'est une réponse assez convenue. Les entreprises ont besoin aussi pour leur personnel d'une vie épanouissante en dehors de leur activité salariée, qu'il y ait une offre qui permette de retenir un personnel, qui leur évite des turn over ou des départs vers des lieux plus attractifs avec plus de services rendus aux populations. D'ailleurs, on a depuis 2000 la stratégie de Lisbonne au niveau Européen qui vise à faire de l'Europe un territoire de l'économie de la connaissance la plus compétitive possible, ce qui passe par bien sûr, par un niveau de créativité, d'innovation dans ce territoire supérieur à ce

qu'on fait actuellement. Tout ce qui pourra être fait au niveau des pouvoirs publics locaux, intercommunaux, régionaux, départementaux et nationaux pour favoriser l'inventivité, la créativité des populations, leur développement personnel, la solidarité aussi à l'égard des plus démunis sera un élément qui va vers cette stratégie d'économie de la connaissance. On a là un cadre général qui peut paraître très lointain par rapport au notre. J'ai vu des travaux sur l' Argentine, où on a des centres sociaux culturels qui sont des lieux où des jeunes qui sont proches de la délinquance peuvent trouver l'occasion d'être accueillis et d'y mener des activités artistiques diverses et de retrouver finalement un équilibre et une intégration sociale. Ces lieux là sont à la fois des lieux politiquement engagés. Il y a un travail d'éducation politique qui est fait ici. En même temps, se sont des lieux qui sont soutenus par de grandes entreprises parce qu'ils y trouvent intérêt à avoir une population qui ne dérive pas dans la délinquance mais qui est socialisée par les activités culturelles. Sans pousser la comparaison, l'intérêt bien compris d'un territoire et de toutes les forces qui sont en présence politique et économique, c'est d'avoir une population qui soit la plus dynamique possible et épanouie possible et donc là, il y a une vraie logique. Par contre, ce qui sera toujours à la limite de ces discours, c'est la question de l'évaluation, c'est-à-dire dans quelle mesure un euro versé pour la politique culturelle, sert-il l'économie locale ? Là on a beaucoup de difficultés à l'illustrer et les retombées ne sont pas quantifiables facilement. On a vu des retombées en terme d'emplois, de sous-traitants qui sont les bénéficiaires indirects de ces subventions culturelles. Mais on a du mal à faire le lien très sensiblement entre un pari culturel et un succès économique. Par exemple, le cas de Montpellier est intéressant. Il y a eu un développement de cette ville à la fois démographique et économique en même temps que le développement culturel de la ville. Est-ce que l'un est la cause de l'autre ou l'inverse ? Est-ce que finalement tout cela n'est pas le fait que Montpellier est situé sur un autre littoral que Boulogne mais plus au sud ? Là on ne sait pas très bien, on a du mal à juger ici, à pouvoir dire qu'il y a un rapport de causalité très net. En tous cas, je pense que dans cette cohérence par rapport à la stratégie de Lisbonne, il y a une vraie proximité entre les enjeux culturels et les enjeux du développement économique.

Question de Jean-Roger BERGERAT : la musique comme catalyseur de force : J'ai eu l'occasion d'être proche de jeunes qui jouaient de la musique. Dans l'assemblée, il y a peut-être d'autres personnes qui pourraient conforter la réflexion suivante. Il me semble que les jeunes qui font de la musique ne sont pas violents dans la société. Est-ce la musique ou est-ce les autres jeunes du groupe qui leur ont permis de se socialiser ?

Réponse de Philippe TEILLET : il y a deux façons de répondre, qui renvoient très bien à ces deux grands axes des politiques en matière culturelle et des politiques socioculturelles. Ce sont deux axes qui à mon avis se conçoivent bien, intellectuellement très proches et très liés l'un et l'autre par une activité comme la musique mais aussi le sport, le tourisme, les voyages, tous types de projets qui sont une forme de socialisation, un catalyseur de force. Il doit y avoir des exemples à ce sujet qui mettent la musique à un niveau qui est finalement assez peu distinct de ce que le sport ou d'autres activités peuvent apporter. Encore qu'en sport, on connaît dans les stades des problèmes, quand on entrait dans des concerts à une certaine époque aussi. Je pense que sur ce terrain là, dès que l'on

monte un projet, dès qu'il y a une prise de responsabilité, d'engagement collectif, une action continue, une forme de respect, de contrainte, on constate des vertus socialisantes parce qu'il y a un groupe qui s'engage sur une activité. C'est quelque chose que beaucoup d'éducateurs ont déjà pu observer, qui peut être limitée aux individus impliqués. L'autre aspect du problème, plus vaste, c'est la question des changements culturels dans un territoire. Il faut prendre mon cas ou d'autres cas que j'ai connu à Rennes dans les années 70 ou 80 débutantes. Aujourd'hui les Transmusicales de Rennes sont une grande manifestation qui mobilise beaucoup de médias, beaucoup de personnes, beaucoup de public qui fait que la ville de Rennes maintenant ne peut pas être dissociée de cet évènement. C'est quelque chose qui lie cet évènement à la ville. C'est venu d'un vendeur de disques, de quelques étudiants qui ont arrêté leurs études et qui ont investi leur énergie et leur sensibilité musicale dans une manifestation exigeante, avec beaucoup de prise de risque, de difficultés personnelles, des trajectoires de vies peut-être pas extrêmement faciles mais qui finalement ont marqué leur territoire. Aujourd'hui, cette ville est très dépendante de cette manifestation qui a commencé de façon extrêmement modeste comme plein de festivals aujourd'hui. Alors tous ces festivals ne transformeront pas leurs territoires comme les Transmusicales ont transformé Rennes. Ce n'est pas forcément une mécanique qui fait que l'on connaît ces trajectoires, que l'on se pérennise et que l'on a cet impact. Mais il y a là quelque chose qui a catalysé la force d'un petit groupe et ensuite autour de ce groupe, il y a eu d'autres activités parce qu'il a fallu travailler sur l'année en dehors du festival, sur un lieu ou plusieurs lieux. Et donc on a vu un certain nombre d'acteurs extrêmement nombreux qui finalement sont tous liés à cette activité initiale, à cette impulsion donnée par un petit noyau de fondateurs et donc je crois qu'il y a eu des forces catalysées sur ce territoire et qui l'ont marqué définitivement.

**Question de Jean-Roger BERGERAT**: je voudrais apporter un témoignage par rapport à l'euro investi, sur un exemple que je connais bien qui est le festival de l'image sous-marine, qui est relié à Antibes chaque année. Ce n'est pas de la musique, c'est de l'art, c'est un festival qui dure cinq jours, il y a 1 500 festivaliers qui viennent vivre ce festival, plus de 10 000 spectateurs, qui eux sont plus locaux mais les 1 500 festivaliers, il faut les loger, il faut les nourrir. Et donc on peut assez facilement en étant prudent, estimer que les retombées économiques sont de l'ordre de 2 millions d'euros sur ces cinq jours, dépensés dans l'économie locale. C'est beaucoup d'argent sur une période très concentrée et donc ce genre de calcul peut se faire dans certains cas, quand il s'agit de festival très limité dans le temps comme ça et avec des données bien connues.

**Réponse de Philippe TEILLET**: les festivals sont un élément à penser dans ces cas là, puisqu'il y a eu le festival d'Avignon, le festival d'Aix, etc. Il y a ceux qui réussissent et qui durent et il y a ceux qui ne réussissent pas et qui s'arrêtent. Ceux qui sont noyés par un bouillon considérable. Il y a une prise de risque sur un festival, il n'y a jamais de garanties. Il faut toujours être très prudent sur ces activités. Aujourd'hui on voit bien que la logique événementielle a porté ses fruits et que les évènements souvent d'ailleurs se sont étendus dans le temps. Par exemple Marciac, sur un territoire qui n'a pas inventé le jazz, qui n'est pas enfermé dans une culture locale un peu étroite, qui a finalement réussi à

développer un festival. Grâce à ce festival, ils ont réussi à garder leur collègue, il y a un enseignement de musique et ont réussi à animer tout un territoire autour de cet évènement, ce qui fait que l'on a toute une activité sur l'année, qui est la conséquence de cette force investie dans le festival. Il y a les Vieilles Charrues à Carhaix, mais à mon avis Carhaix prend beaucoup plus de risques. C'est un festival qui est enraciné dans une culture bretonne, très appuyé sur l'industrie musicale et le contenu du festival me paraît très fragile. On peut très bien avoir le même festival ailleurs et on l'a dans d'autres villes. Il y a là sur le plan du développement durable, un risque de durabilité du festival. Je ne vais pas donner de conseils du type créer un festival, parce que ça ne se fait pas comme ça, vous pouvez repérer aujourd'hui des festivals qui existent, qui ont déjà des dynamiques importantes, qui sont solides, qui peuvent être porteurs d'idées originales, inventives, spécifiques et si vous l'appuyez, ça peut donner un évènement de marque de plus pour ce territoire et un caractère fédérateur pour ces activités.

Question de Jean-Roger BERGERAT: notre département du Pas de Calais est le quatrième département touristique de France. Je pose la question à M. Patrick DREHAN directeur du Festival de la Côte d'Opale : Peut-on mesurer, évaluer les retombées touristiques et économiques du Festival de la Côte d'Opale ?

Réponse de Patrick DREHAN: cela a été fait mais c'est quelque chose de relativement changeant tous les ans, ça dépend de la programmation, c'est un festival un peu atypique. On ne se situe pas du tout dans les caractéristiques des Transmusicales, des Franco-folies ou du Printemps de Bourges. On n'est pas accolé à un nom de ville et donc à une spécificité artistique mais on est accolé à un nom de territoire, que, dans une certaine mesure d'ailleurs, on a contribué à inventer. Mais simplement l'éclatement dans l'espace de ce festival, dû à son éclatement géographique, fait qu'il génère probablement des retombées économiques, déjà celles de son propre budget. Quand on a évacué la part artistique du budget, le reste tombe dans l'économie locale, aussi bien en salaires, en restauration, en hôtellerie, tous les services qu'on peut utiliser ou qu'on peut rendre. Mais néanmoins ce festival d'une durée longue ne suscite pas les mêmes allées et venues qu'un festival qui dure cinq jours. On peut aussi venir spécifiquement pour une soirée à Dunkerque ou une soirée au Touquet, mais on ne pas venir pour la durée du festival, ce qui en limite la portée. C'est sa particularité et c'est un choix politique comme dans les entreprises culturelles de ce type, il y a un choix culturel qui a été fait, qui est un choix politique.

Question du public : je milite depuis une quinzaine d'années dans la très proche périphérie des enseignements artistiques spécialisés, dont la musique. Je suis depuis de très nombreuses années des tas de jeunes musiciens, d'abord au sein de l'école de musique de Boulogne ensuite dans les ex-CNR devenus conservatoires à rayonnement régional, au Conservatoire de Paris, des tas de musiciens professionnels et je suis de jeunes musiciens devenus professionnels aujourd'hui. J'ai très souvent accompagné des projets liés aux pratiques collectives, en l'occurrence on a très souvent accompagné des jeunes dans des situations difficiles à qui on a tout simplement expliqué ce qu'était l'harmonie sociale à travers l'harmonie autour des portées, autour des notes. C'est un peu une réponse différée à celle de monsieur le Président. En l'occurrence, j'ai souvent accompagné des jeunes en difficulté et vu se développer de très jolis projets musicaux, y compris

dans des endroits difficiles. Et il existe aujourd'hui des écoles qui montent des projets tests en l'occurrence avec des mômes dans des situations un peu difficiles dans la région parisienne, à qui on confie des instruments de musique, à qui on essaie de faire découvrir ce que c'est que l'harmonie, l'harmonie avec un grand « H », puisqu'en fait on leur apprend des choses terriblement vieillottes, terriblement rétros, ce qu'est de travailler ensemble, écouter les autres, ce qu'est de travailler sous la direction d'un chef. Aujourd'hui, il y a une connotation un peu délicate, un chef n'est pas simplement un caudillo, c'est aussi un guide, un inspirateur, c'est aussi quelqu'un qui à un moment ou un autre permet le développement difficile de jeunes adolescents. J'ai vécu tout cela autour de la musique pendant des années et à partir de là, j'ai accompagné des jeunes dans des festivals, dans des orchestres, dans des chorales, dans des tas d'endroits où on emmène des jeunes, où on apprend à des jeunes à travailler ensemble, on leur fait produire un spectacle musical de qualité diverse, ce ne sont pas des professionnels ni des grands maestros. Mais on a réussi au fil des années à rassembler beaucoup d'orchestres, beaucoup de groupes, on a réussi à convaincre des villes que un franc confié à ce festival en ramenait au minimum deux sinon trois dans le commerce local. Il y a un certain nombre de villes qui ont fait des études très précises à ce sujet. En l'occurrence, le rapport n'est pas de un pour un mais de un pour deux quand c'est moyennement fait, il est de un pour trois quand il est extrêmement bien fait. Il y a des villes qui aujourd'hui ont sorti des choses là-dessus très intéressantes, et là effectivement avec le temps, on se rend compte que militer dans l'enseignement spécialisé finit à un moment par devenir structurant pour un accompagnant dans une ville. Je ne sais pas comment ça peut se faire à Boulogne ou dans l'ensemble Boulonnais, je n'en ai aucune idée. Mais il y a des réussites aujourd'hui, ça ne se fait pas du premier coup, il faut quelques années pour que la chose prenne. Il y a des choses qui ont commencé humblement à partir de dispositifs simples et je précise très humbles, et qui ont réussi à faire des choses durables, ça fait 30 ans que ça dure. De la musique, socialisation, mise en commun de pratiques collectives, pari de la ville et des élus qui se sont dit « ça vaut le coup d'accompagner ce mouvement » et derrière ça, ça se pérennise, parce qu'il y a une activité économique et en l'occurrence, c'est le commerce local qui en profite. C'était une réponse différée à votre propos de tout à l'heure.

Réponse de Philippe TEILLET : sur ce terrain, il y a effectivement des études qui ont existé. Il faut être très prudent sur ce ratio, de un à deux, un à trois. J'ai déjà vu un à dix, et donc l'argent investi dans la culture représente dix fois son montant pour l'économie locale. Ça pose des problèmes de calcul et de méthodologie, et surtout ça pose un problème politique, si on mettait de l'argent dans le sport, est-ce que ça ferait autant ? La différence que la culture propose n'est pas très nette, il faut être assez prudent, même si ce calcul existe, tout simplement parce qu'il y a des factures à payer, des salaires à verser, il y a de l'argent qui circule, mais c'est à la fois un terrain de socialisation. On peut trouver aussi dans ce domaine un terrain de professionnalisation, ce qui est encore plus durable. Je vais évoquer par exemple Turin parce que j'y suis passé la dernière fois. Il y a un organisme qui s'appelle « la casa sonora » la maison du son, qui en fait s'intéresse non pas à la pratique musicale mais à la production du son, à l'enregistrement, à sa diffusion notamment en radio et qui intègre des jeunes encore une fois en difficulté pour les initier aux techniques du son en général, les former et les mettre éventuellement à disposition des manifestations culturelles des territoires. Là on peut les

embaucher, les rémunérer et leur donner finalement un métier dans ce secteur culturel qui est relativement richissime et là on a quelque chose que je n'avais pas vu en France. J'ai découvert là-bas une façon de prendre la musique, pas par le rapport à l'instrument, par le son, son enregistrement, ses diffusions et d'en faire un vecteur de professionnalisation et là, on voit comment on arrive à bâtir des projets dans un créneau qui peut paraître assez facilement limité, caser des jeunes qui sont en difficulté, qui ne vont pas occuper des emplois d'ingénieurs du son dans des grandes structures musicales mais qui vont travailler régulièrement sur des manifestations, des festivals, pour devenir autonomes, affirmer leurs compétences, leurs savoir-faire autour d'un métier qui est aussi respectable qu'un autre.

Question du public : juste une petite réflexion par rapport à votre question Monsieur BERGERAT et ce que vous venez de dire sur la socialisation de la musique, pour l'avoir vécu également. Vous parlez d'expérience étrangère dans les pays nordiques, j'ai travaillé avec des personnes et j'ai été formée en musique par des personnes étrangères et dans ces pays nordiques, il y a la musicothérapie qui est reconnue et qui ne l'est absolument pas en France, et cela on n'en parle pas. La musicothérapie c'est d'abord une thérapie, en Hollande par exemple il y a la musicothérapie en criminologie qui est tout à fait reconnue, on soigne pour retrouver ce facteur de socialisation par la musique. La musique c'est la socialisation mais c'est aussi la santé, dans de nombreux pays. Par exemple, on soigne par la musique. La musicothérapie n'est pas reconnue en France. Il faut être psychomotricien, infirmier pour pouvoir prétendre utiliser cela. Moi par rapport à ce qui s'est dit aujourd'hui et par rapport aux institutions qui existent mais qui n'évoluent pas énormément, je pense qu'il y a un gros travail de réflexion sur toutes les institutions. Les écoles de musique perdent 20 à 30 % en général d'inscriptions par an, il y a un travail à apporter. Par contre effectivement le côté festival marche bien, la France met l'accent sur l'événementiel, ce qui est une très bonne chose, le reste étant en suspens.

Réponse de Jean-Roger BERGERAT : je pense que vous avez bien fait d'intervenir sur la musicothérapie. Mon père était professeur de musique, il s'y était intéressé et moi-même maintenant pour mon travail. Je suis dans une société où l'on construit des bâtiments entre autres pour les malades d' Alzheimer. Il y a des salles de musicothérapie parce que tous ceux qui s'intéressent aux malades mentaux sont maintenant bien avancés dans les musicothérapies. Il y a également d'autres activités artistiques qui ont cette finalité démarche d'aider et de soigner.

Question de Jean-Roger BERGERAT : vous nous avez parlé de la musique et de l'aménagement du territoire, avez-vous des exemples concrets quand vous étiez à Angers ?

Réponse de Philippe TEILLET : la réponse est simple. L'agglomération n'avait pas la compétence culturelle, elle n'avait pas à s'occuper de ces questions là. En fait, les choses sont toujours plus complexes dans la réalité puisque, bien qu'elle n'ait pas la compétence culturelle, ça n'empêchait pas le Conseil de développement d'évoquer les problèmes culturels puisqu' on pouvait très bien parler d'un projet de territoire et donc dans ce projet il y avait le volet culturel. Par ailleurs, même si l'agglomération n'a pas la compétence culturelle, elle a par d'autres biais la compétence sur les gens du voyage. L'agglomération angevine a la responsabilité

du financement d'un festival de musique tzigane qui permet une forme de reconnaissance de la place de cette population des gens du voyage sur le territoire. Malgré tout, elle s'occupe de musique et intervient dans ce domaine culturel sans avoir la compétence culturelle. Pour le reste, il y a d'autres agglomérations, notamment du côté d'Angoulême où la salle de musique actuelle est de compétence intercommunale. En Poitou-Charentes et du côté de Rennes, ça n'est pas vraiment le cas, Nantes commence à s'en préoccuper, mais ça n'est pas un domaine qui est pris en charge, il doit y avoir Lorient. Il faut voir aussi comment les activités musicales dessinent les territoires. Les musiciens vivent dans des villes, se rencontrent dans d'autres, tournent dans d'autres encore. Il y a un espace qui se dessine autour de leurs activités. Cet espace est beaucoup plus large que celui de l'intercommunalité qui a des frontières très politiques. La question est de savoir si encore une fois, on va mettre en place des coopérations intercommunales qui sont appuyées sur des réalités et les pratiques des habitants ou s'ils faut que les pratiques des habitants soient conformes au découpage intercommunal. Bien entendu, ça n'est pas possible, on a des situations qui font que, notamment les activités musicales de ce type, ont un rayonnement qui dépasse les limites intercommunales. Elles sont aidées par la ville centre, les départements et la région et l'intercommunalité n'est pas le bon cadre pour cela. Le Pays le serait plus, mais il n'a pas vocation à prendre des compétences. Il a vocation à élaborer un projet de territoire, à penser les coopérations intercommunales, voire un espace pertinent pour renforcer ces échanges. C'est quelque chose qui reste encore en devenir, il n'a pas pour le moment d'exemples. Le paysage local a changé, on voit bien à la Rochelle par exemple, avec une compétence culturelle très limitée, dans le cadre de laquelle il y a la compétence sur un équipement de musique actuelle. Ça fait sept ans que ça dure, il n'a toujours pas été créé pour des raisons de construction, de permis de construire attaqué, etc. Le projet n'a pas trouvé sa place. Quand il a été envisagé dans une commune qui n'était pas la commune centre, mais une commune proche du campus de la Rochelle, le nord de l'agglomération n'a pas été d'accord que tout se fasse au sud qui voulait des équipements. il y a eu des négociations pour arriver à ce que l'on équilibre ces équipements au sud par d'autres équipements au nord. Dès que l'on commence à envisager ce type de politique, à travers des équipements qu'il faut localiser, il va se poser une question de périmètre d'actions au sein de l'agglomération voire même une question qui va interroger les limites de l'agglomération, puisque très souvent, on va avoir des échanges avec d'autres territoires. Dans beaucoup de circonstances, on se rend compte que les frontières intercommunales sont trop étroites par rapport aux échanges entre musiciens, amateurs, professionnels. Une enquête montrait qu'on faisait plus de kilomètres pour aller à un concert que pour aller au théâtre, l'espace dessiné par les pratiques musicales et le fait d'assister à un concert est beaucoup plus vaste que l'espace pour aller au théâtre. Ça pose la question de savoir si on investit dans les compétences intercommunales ou si on crée d'autres types de coopération, sous des formes plus souples peut-être entre des structures qui relèvent de territoires différents. Ça peut s'envisager, et ça se fait facilement. Beaucoup de salles de musique, de concerts ont des accords entre elles bien qu'elles relèvent de territoires différents.

Philippe TEILLET prend en compte une autre demande du public : une des questions que se posent les intercommunalités, c'est l'aménagement de leur

espace culturel. Si on recrée de la centralisation au niveau de ces agglomérations, on va éloigner des services les populations qui sont sur le territoire périphérique. Parfois, on a besoin de gros équipements, ces gros équipements ont besoin d'une population nombreuse mais on peut avoir besoin d'un réseau d'équipements. Il faut penser à leur articulation, et faire en sorte qu'ils soient viables. J'ai travaillé régulièrement sur Clermont-Ferrand qui a essayé de mettre en place pour les médiathèques des réseaux d'équipements et des bassins de lecture de façon à avoir des équipements répartis par bassin qui ne correspondent pas aux communes. Ce n'est pas chaque commune a sa bibliothèque, c'est chaque commune appartient à un bassin de lecture, voire en partie à un autre. C'est par bassin de lecture qu'on va penser l'aménagement du territoire intercommunal. C'est assez dur notamment lors des échéances électorales, on aime bien pouvoir montrer qu'on a un équipement au service de sa commune. Mais il fallait aussi pour des raisons de rationalité pouvoir dire qu'un équipement serait viable en taille, en personnel, s'il a une population suffisamment importante à drainer et donc qu'il ne sera envisageable qu'à un niveau de bassin de lecture et pas à un niveau communal. C'est assez compliqué à faire, mais c'est la direction que prennent beaucoup d'intercommunalités, donc avoir des réseaux d'équipements qui soient suffisamment bien équipés pour pouvoir accueillir des manifestations professionnelles ou répondre à des normes professionnelles mais qui soient aussi ajustés à la taille du territoire et non pas disproportionnés par rapport à la taille de celui-ci, pour éviter le syndrome cours de tennis ou piscine par exemple. Ça coûte très cher à faire fonctionner et si l'équipement ne fonctionne pas, il est une ruine, pour la commune qui l'a construit. Donc, ça renvoie à des arbitrages entre élus au sein d'une agglomération.

Jean-Roger BERGERAT demande s'il y n'a pas d'autres questions.

Philippe TEILLET clôt la séance : je pensais aux questions de musicothérapie mais on pourrait l'élargir en terme de culture, plus généralement. Les musiques auxquelles je me suis intéressé, par goût et en même temps par intérêt intellectuel et universitaire sont des musiques qui ne sont pas forcément celles de la musicothérapie. Elles peuvent être très bruyantes, très nuisibles pour les capacités auditives, il peut s'y exprimer de la haine, elles peuvent soutenir des violences, on peut y trouver des incitations à des consommations de substances illicites, etc. Ce n'est pas angélique comme la musique. Pour citer Woody ALLEN qui disait « quand j'écoute trop Wagner, j'ai envie d'envahir la Pologne ». Il y a aussi des musiques savantes qui n'ont pas toujours eu les usages des plus pacifiques La culture en général, n'est pas forcément ce qui rassemble. Elle peut séparer. C'est un ami qui est Ferdinand RICHARD, un des responsables de la friche de la Belle de Mai à Marseille qui dit souvent qu'au RWANDA, c'est par les radios qui diffusent des musiques que nous aimons d'ailleurs, c'est par ces radios là, qu'on a incité à la haine et c'est par ces radios qu'on a attisé un génocide. George STEINER qui a écrit sur le nazisme a bien rappelé que la barbarie nazie n'était pas le fait d'incultes, il y avait des gens très cultivés parmi les responsables de la Shoah et donc pas d'angélisme sur la culture qui par miracle n'apporterait que des bienfaits. Mais justement, c'est en échangeant autour de nos cultures, et en essayant de favoriser un dialogue interculturel qu'on peut favoriser d'abord la reconnaissance, la dignité de tous, en estimant que les pratiques de chacun sont tout fait digne d'intérêt. Mais il faut aussi favoriser l'échange de dialogues et pas l'enfermement culturel,

voir culturel, c'est un danger qui existe aujourd'hui. J'ai déjà évoqué le mot « culte », l'un des enjeux, c'est de « faire société », de faire qu'on se retrouve sans penser que l'art aura des vertus d'harmonie universelle. Je pense qu'il y a des harmonies qui se créent mais qui peuvent aussi se créer pour se poser. Il faut dans ce travail harmonieux et harmonique, être très vigilant et pouvoir construire des politiques culturelles qui soient bâties sur une bonne connaissance de ce qu'est le substrat culturel d'un territoire, ce que vivent les populations, leurs histoires, leurs mémoires, leurs projets d'avenir, leurs ambitions et faire en sorte que tout ceci permette le rapprochement de toutes ces populations, leurs échanges, leurs liens, c'est le rôle des politiques culturelles. C'est pourquoi, j'avais décalé mon propos en montrant que l'art peut beaucoup de choses mais il a aussi ses limites, ces enjeux culturels contemporains sont bien présents, il faut que les politiques culturelles s'en saisissent.

**Jean-Roger BERGERAT remercie chaleureusement Philippe TEILLET pour son intervention et lève la séance à 19h45.**

<b>PROCHAINE PLENIERE MARDI 3 JUIN 2008 A 18H</b>
---